

Appel à communication

RIGMA 4 Chantiers des collections et conservation sélective Musée et sites de Saint-Romain-en-Gal - 18 et 19 mars 2021

Pour sa quatrième table ronde, le RIGMA souhaite aborder des sujets qui touchent à nouveau l'ensemble des acteurs du réseau. Nous vous proposons tout d'abord d'échanger sur vos pratiques en termes de chantier des collections, dans ses multiples dimensions : conservation, régularisation du statut et valorisation. Nous consacrerons également une place aux expériences de conservation sélective qui ont pu être effectuées, en lien ou non avec ces chantiers des collections.

Thème 1 - Chantier des collections

Organisation d'un chantier des collections

On pourra aborder les objectifs et le périmètre du chantier – le cas échéant en fonction des différences entre CCE, service archéologique ou musée ; mais aussi la planification et les acteurs, en interne ou externalisés. Les problèmes rencontrés dans la rédaction du cahier des charges et du marché public (passation, analyse des offres, service fait ...) sont également intéressants. Dans ce cadre, on pourra montrer par quels moyens le gestionnaire ou régisseur arrive à « garder la main » sur les choix effectués.

Le chantier des collections en pratique

Modalités du contrôle scientifique et technique en cours de chantier, traitement de la documentation archéologique liée aux BAM, questions de conservation, suivi de l'enregistrement des données... Il serait important, pour aider les membres du réseau, de développer les problèmes et les écueils rencontrés ainsi que de présenter les solutions qui ont été adoptées.

Le chantier des collections... et après ?

Cette dernière thématique permettra d'évoquer ce que le chantier des collections vous a apporté en termes de connaissances scientifiques sur les collections, la valorisation que vous avez pu mener ensuite, le contact avec la communauté scientifique, la mise en place de programmes de recherche pour des étudiants, le règlement du statut de propriété et le travail conjoint que vous avez mis en place avec les acteurs locaux : SRA, collectivités territoriales, musées, universités, associations, responsables d'opérations, spécialistes mobilier...

Thème 2 – Conservation sélective des biens archéologiques mobiliers

La conservation sélective des BAM propriété d'une personne publique est désormais possible dans le cadre de l'ordonnance n° 2017-1117 du 29 juin 2017 relative aux règles de conservation, de sélection et d'étude du patrimoine archéologique mobilier et de son décret d'application en cours de validation. Nous nous intéressons aux initiatives entreprises dans le cadre de ces dispositifs, pouvant illustrer les modalités d'approche, les compétences convoquées, les problèmes rencontrés pour leur mise en œuvre et les solutions apportées.

Un focus pourra être fait en lien avec le thème 1. Il serait intéressant de voir comment mettre en place une conservation sélective dans le cadre d'un chantier des collections, qui y associer, dans quel cadre et sous quelles conditions. Le responsable d'opération et les spécialistes ont-ils un rôle à jouer ?

À l'heure où le musée et sites de Saint-Romain-en-Gal entame sa restructuration, couplée à un important chantier des collections, il sera le cadre idéal pour accueillir la 4e table ronde du RIGMA.

Vos retours d'expériences sont nécessaires pour connaître vos choix, vos réussites et vos erreurs !

Merci d'envoyer vos propositions d'intervention avant le 3 octobre 2020 à l'adresse suivante : stephane.kielbasa@rhone.fr

